

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Coalition for Fisheries
Transparency



Une Charte Globale pour la Transparence des Pêches

Un cadre pour la collaboration, la justice et la durabilité

Coalition pour la Transparence des Pêche

Remerciements

Coalition pour la Transparence des Pêche

Une Charte Globale pour la Transparence des Pêches

Un cadre pour la collaboration, la justice et la durabilité

Rédigé par MarFishEco, Michele Kuruc, et Emily Porterfield

Avec le soutien de Maisie Pigeon, Agata Mrowiec, Richard Castillo, Philip Chou, Anna Gelderd, Sarah Glaser, Kathryn Matthews, Ryan Orgera, Paige Roberts, Max Schmid, Tom Walsh, et Georg Werner.

Info@fisheriestransparency.net
www.fisheriestransparency.net

Date de publication: July 2024
Première de couverture ©Mikhail Dudarev.

Résumé Exécutif

Les poissons font partie des ressources naturelles les plus importantes de la planète. Pourtant, ils sont soumis à une pression croissante de la part des activités humaines, ce qui menace non seulement la santé des écosystèmes marins, mais aussi les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de ceux qui dépendent des zones de pêche mondiales. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime qu'en 2021, environ 37,7 % des populations mondiales de poissons sont pêchées à des niveaux biologiquement non viables.

Plusieurs facteurs contribuent à la surpêche, notamment l'inadéquation des lois, la faiblesse de leur application et le manque de volonté politique. Toutefois, le manque de transparence dans le secteur de la pêche est l'une des causes les plus importantes de cette situation. Dans ce rapport, la transparence signifie le partage ouvert et accessible d'informations sur les navires, les activités de pêche et les décisions de gouvernance et de gestion des zones de pêche. Cette opacité permet à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) de prospérer, empêche un dialogue ouvert et informé entre les parties prenantes de la pêche (gouvernements, communautés de pêcheurs, industrie, société civile, consommateurs) et complique les efforts visant à résoudre d'autres problèmes sous-jacents dans le secteur.

En rendant les informations facilement disponibles et accessibles au public, la transparence ouvre la voie à de nombreux avantages. Elle renforce la sécurité alimentaire en améliorant la durabilité des zones de pêche, garantit des moyens de subsistance stables aux pêcheurs en empêchant la surexploitation, lutte contre les violations des droits de l'homme et du travail en mer, favorise la participation de tous à la prise de décision, réduit la corruption, renforce l'application de la loi et favorise une répartition plus équitable des bénéfices au sein de la société. La transparence permet d'obtenir ces avantages en éclairant les actions des organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion de la pêche, en fournissant des informations précieuses sur leurs décisions et les données sur lesquelles ils s'appuient.

La Coalition pour la transparence dans le secteur de la pêche a été créée en 2022 pour répondre au besoin urgent d'améliorer la transparence dans le secteur de la pêche. La Coalition est la voix des organisations de la société civile (OSC) qui s'efforcent de promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gouvernance et la gestion des pêches. La pierre angulaire des efforts de la Coalition est la Charte mondiale pour la transparence dans le secteur de la pêche, qui énonce dix principes politiques visant à remédier au manque de transparence dans trois domaines essentiels : les informations sur les navires, les activités de pêche, ainsi que la gouvernance et la gestion. La Charte sert de cadre d'orientation aux gouvernements pour la mise en œuvre des réformes politiques en matière de transparence des pêches dans la législation et la pratique. La charte adopte une conception globale de la transparence, qui va au-delà de la collecte et de la fourniture de données. Elle met l'accent sur l'utilisation des données pour permettre une participation plus éclairée de la société civile et des autres parties prenantes. Cette approche permet de mener des actions dans l'ensemble du secteur de la pêche et d'influencer les processus de prise de décision au niveau mondial.

Commandé par la Coalition, ce rapport développe les dix principes de la Charte mondiale, en décrivant le contexte de chacun d'entre eux, en fournissant des recommandations pratiques pour l'action des gouvernements et des OSC, ainsi qu'en présentant des exemples du monde réel et leurs applications. Bien qu'elle soit destinée à être adoptée et mise en œuvre par les gouvernements,

La transparence permet d'obtenir des avantages pour la pêche en éclairant les actions des organismes gouvernementaux impliqués dans la gestion, en fournissant des informations précieuses sur leurs décisions et les données sur lesquelles ils s'appuient.

La Charte Mondiale pour la Transparence des Pêches

Information du navire	1		Exiger pour les navires de pêche, navires de transport frigorifiques et de ravitaillement (ci-après « navires de pêche ») d'obtenir des numéros d'identification uniques et de les communiquer au registre mondial de la FAO, aux ORGP et à d'autres organismes compétents.
	2		Publier des listes complètes et actualisées des licences des navires de pêche (y compris des informations clés sur les navires), des autorisations, des subventions, des accords officiels d'accès et des sanctions (pour les infractions en matière de pêche et de travail) et fournir également ces informations au registre mondial de la FAO.
	3		Rendre public l'information concernant la propriété effective des navires.
	4		Mettre fin à l'utilisation de pavillons de complaisance par les navires de pêche en appliquant l'article 91 de la CNUDM, qui exige un lien réel entre les navires et l'État de leur pavillon, et empêcher les navires de se livrer à la pêche illégale et aux crimes qui y sont associés, quel que soit leur pavillon, et punir le(s) navire(s) responsables d'un tel acte.
Activité de pêche	5		Rendre public les données relatives à la position des navires (en partageant le VMS, ou en partageant d'autres systèmes non publics ou en rendant obligatoire l'AIS).
	6		Interdire le transfert des poissons entre bateaux et mer (sauf autorisation préalable, contrôle minutieux et enregistrement public).
	7		Rendre obligatoire l'adoption de systèmes de contrôle solides garantissant la légalité et la traçabilité des produits de la mer, du bateau à nos assiettes, conformes aux mesures de gestion des captures pertinentes et dont les éléments de données clés sont rendus publics.
Gouvernance et gestion	8		Ratifier et respecter les instruments internationaux qui fixent des normes claires pour les navires de pêche et le commerce des produits de la pêche y compris l'accord de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les mesures du ressort de l'État du port, les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), la convention C188 de l'OIT et l'accord du Cap de l'Organisation maritime internationale (OMI).
	9		Publier toutes les données collectées sur la pêche et les évaluations scientifiques afin de faciliter l'accès à l'information pour les règles de la pêche artisanale, les réglementations, les subventions et les budgets de la pêche, ainsi que les décisions relatives à l'accès aux ressources halieutiques. Rendre ces processus, politiques et décisions facilement accessibles au public et aux organismes chargés de l'application de la réglementation.
	10		Recueillir et vérifier des données fiables sur l'identification et les caractéristiques démographiques de l'équipage (y compris la nationalité, l'âge, la race et le sexe), les conditions contractuelles, les agences de recrutement, le lieu et les moyens de rejoindre les navires et les conditions à bord des navires, et publier ces informations sous une forme agrégée.

La Coalition souhaite que la Charte mondiale guide les OSC et leur donne les moyens de catalyser le changement en rendant leurs messages et leur engagement auprès des gouvernements sur la transparence et la responsabilité dans le secteur de la pêche plus collaboratifs, uniformes et puissants.

Bien qu'elle s'applique à l'ensemble du secteur, la charte est facilement applicable aux zones de pêche industrielles à grande échelle. Les zones de pêche à petite échelle ne sont pas moins importantes, mais certains principes doivent être adaptés avant de pouvoir leur être appliqués de manière efficace.

En adoptant et en mettant en œuvre ces principes, les gouvernements peuvent démontrer leur engagement à promouvoir des pratiques de pêche durables, à protéger les ressources marines et à faire progresser la participation et l'équité dans le secteur de la pêche. En outre, les gouvernements ont tout à gagner en augmentant la compétitivité de leurs produits de la pêche sur le marché mondial et en protégeant leur équipage, les consommateurs et le public des comportements illicites des acteurs externes de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer. Au fur et à mesure que les gouvernements progressent dans la mise en œuvre des principes, les OSC apparaissent comme des acteurs indispensables, tenant les gouvernements responsables de leurs engagements en matière de transparence et plaidant en faveur d'une mise en œuvre rapide et efficace des principes de la Charte.

En s'appuyant sur les idées et les recommandations présentées dans ce rapport, les OSC peuvent stratégiquement prioriser leurs efforts, amplifier les initiatives de plaidoyer et collaborer avec les parties prenantes pour mettre en œuvre des réformes tangibles. La Coalition encourage les OSC à capitaliser sur leur influence collective, en s'appuyant sur le travail de chacun pour relever les défis complexes du secteur de la pêche et réaliser des progrès significatifs vers un avenir plus collaboratif, plus juste et plus durable.

En adoptant et en mettant en œuvre ces principes, les gouvernements peuvent démontrer leur engagement à promouvoir des pratiques de pêche durables, à protéger les ressources marines et à faire progresser la participation et l'équité dans le secteur de la pêche.

Coalition for Fisheries
Transparency

